

Publié le 14 mars 2018

Viser l'autonomie énergétique complète en 2030 »

Président-directeur général de la Sem Guadeloupe EnR, Albert Elatré met en avant le potentiel énorme de l'île en matière d'énergies renouvelables. Mais regrette que l'État ne donne pas le petit coup de pouce qui permettrait à la Guadeloupe d'être autonome plus rapidement sur le plan énergétique.



Quel rôle joue Guadeloupe EnR dans le déploiement des énergies renouvelables sur l'île ?

Son objectif est de dynamiser le secteur des énergies renouvelables pour faciliter la **transition écologique** sur l'île. Nous conseillons ainsi les 32 communes guadeloupéennes dans leurs investissements et dans les projets qu'elles portent. L'enjeu n'est pas anodin : le **taux de dépendance énergétique de la Guadeloupe est de 89** % ; la part des ENR dans la production d'électricité est de 18 % et nous espérons atteindre 50 % en 2020.

Nous fixons à 2030 le seuil d'autonomie complète de l'île sur le plan énergétique. Ce scénario est ambitieux mais cohérent. Pour l'écrire, il faut que l'État français nous permette d'accompagner financièrement les programmes des communes. Or, nous sommes condamnés à attendre que Bercy lâche du lest pour mettre en œuvre le PPE (Plan pluriannuel énergie) de la Guadeloupe.

© 2025 www.lesepl.fr page 1 | 2



Le projet Sainte-Rose est emblématique de l'ambition que vous portez...

En effet, nous allons inaugurer en fin d'année le premier parc éolien de la Basse-Terre, situé à Sainte-Rose. Ce dernier comprend **8 éoliennes** de 2 MW avec des mâts de 78 mètres de haut, soit 16 MW au total. Nous avons pris une part de 5 % au capital de la société Sainte-Rose pour le soutenir tout en participant à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Le projet fournira une énergie électrique non-intermittente qui couvrira près de **65 % des besoins en électricité** de la population de Sainte-Rose. La centrale éolienne disposera en plus d'une unité de stockage d'électricité, pour faire face à cette production irrégulière d'électricité. Avec ce projet, nous faisons clairement un bond en avant.

<u>Guadeloupe EnR</u> est une société d'économie mixte locale, créée en 2015 par le **Sy.MEG**, syndicat mixte d'électricité de la Guadeloupe, avec le concours d'autres actionnaires privés (Evergaz, Valorem, SASU On Time), d'un autre actionnaire public, la Communauté d'agglomération **Cap Excellence** et des actionnaires particuliers.

Pourquoi ce projet est-il si déterminant ?

La grande novation de ce parc concerne son système de pilotage, nommé *Energy Management System* (EMS), qui fournira un précieux soutien au gestionnaire du réseau. Ce puissant outil technologique permet de prévoir et de gérer la production d'énergie électrique. Il anticipe les besoins de production du site jusqu'à 24 heures à l'avance, et d'effectuer les ajustements sur les autres moyens de production. Une fois achevé, fin 2018, le parc éolien permettra à lui seul à la Guadeloupe d'augmenter de 10 % la production électrique issue de sources renouvelables.

© 2025 www.lesepl.fr page 2 | 2